



Province
de Liège

Enseignement

PROJET EDUCATIF

de l'Enseignement de la Province de Liège

PROJET PEDAGOGIQUE

de son enseignement secondaire de plein exercice





Sommaire



Avant-propos	5
1. Le Projet éducatif de l'Enseignement de la Province de Liège	6
2. Le Projet pédagogique de l'Enseignement secondaire de la Province de Liège	8
3. En guise de conclusion, le projet d'établissement	14



AVANT-PROPOS



En sa séance du 31 mai 1990, le Conseil provincial de Liège a voté, à l'unanimité, le PROJET EDUCATIF de son Enseignement. Il a été adopté le 27 mai 2004.

Ce projet éducatif définit l'ensemble des valeurs sur lesquelles se fondent les grandes orientations de la Province de Liège en matière d'enseignement.

Le PROJET PEDAGOGIQUE de l'Enseignement secondaire de plein exercice précise les choix pédagogiques et méthodologiques qui concrétisent le projet éducatif.

Il a été arrêté par la Députation permanente du Conseil provincial de Liège en sa séance du 18 juin 1998.

Il sert de cadre au PROJET D'ETABLISSEMENT de chacune des écoles de l'Enseignement secondaire organisé par la Province de Liège.

Muriel BRODURE-WILLAIN,
Députée provinciale
de l'Enseignement et de la Formation

Par délégation du Député provincial-Président (article L2213-1 du CDLD)

1. LE PROJET EDUCATIF DE L'ENSEIGNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE



Conseil provincial de Liège du 31 mai 1990

Modifié par la Conseil provincial du 27 mai 2004

1. L'Enseignement de la Province de Liège est un enseignement **DEMOCRATIQUE** et **HUMANISTE**. Il place au centre de ses réoccupations **L'EPANOUISSEMENT DE LA PERSONNE HUMAINE**, au sein d'une **SOCIETE PLUS JUSTE** et plus **SOLIDAIRE**. Cet engagement définit à la fois son esprit, sa méthode, ses objectifs.

Cet engagement démocratique s'oppose à tous les privilèges, toutes les aliénations et ségrégations quels qu'ils soient. Il implique un enseignement qui contribue à assurer à chacun de meilleures chances d'égalité sociale. Pour conduire à plus d'égalité, il s'adapte à chacun. En effet, rien n'est plus injuste qu'un enseignement qui traite de la même manière des personnes différentes.

L'enseignement doit assumer sa responsabilité d'orientation. Mais cette orientation doit être réalisée en se basant exclusivement sur les potentialités et les aspirations individuelles auxquelles on donnera le **TEMPS** et les **MOYENS EDUCATIONNELS** de s'affirmer et de se préciser.

L'engagement démocratique réclame un enseignement qui s'adapte à tous les types d'intelligence et de personnalité de telle sorte que tous puissent accéder au développement maximum de leurs possibilités.

2. L'Enseignement de la Province de Liège est ouvert à la pluralité des valeurs et des croyances qui favorisent la confrontation loyale et enrichissante des idées et des opinions, dans le respect de chacun. Il accueille donc **TOUS** les enfants, les adolescents et les adultes, quelles que soient leurs convictions religieuses, philosophiques et politiques.

L'Enseignement de la Province de Liège conduit ainsi chacun à accepter la personnalité de l'autre en tant que différente de la sienne, l'autre étant considéré comme égal dans la différence. Il veut ainsi apprendre, par la **TOLERANCE ACTIVE** et la compréhension, une **SOLIDARITE** vivante et entraîner les élèves à s'organiser en une communauté d'action et de pensée qui s'alimente des idées de chacun.

L'Enseignement de la Province de Liège adhère donc aux principes énoncés dans le décret du 17 décembre 2003 organisant la neutralité inhérente à l'enseignement officiel subventionné et portant diverses mesures en matière d'enseignement.

3. L'Enseignement de la Province de Liège veut entraîner chacun à **PRENDRE DES DECISIONS RESPONSABLES.**

Pour assurer à chacun l'aptitude à prendre des décisions, il faut veiller à développer l'esprit critique, l'esprit de recherche par essais et par erreurs, la capacité de s'informer, le sens des responsabilités, l'autonomie.

Les savoirs sont la clé de l'éducation à la prise de décision. Non pas de ces savoirs de pure érudition, mais des savoirs critiques qui se fondent sur l'articulation et la synthèse des faits, sur une démarche rigoureuse de la pensée.

4. L'Enseignement de la Province de Liège veut aider chacun à se réaliser dans toutes ses dimensions, à devenir une personne dont toutes les composantes sont harmonieusement intégrées et ainsi être capable de pratiquer un réel **ART DE VIVRE.**

Pour assurer ce développement harmonieux, il importe d'accorder une **EGALE ATTENTION** aux richesses intellectuelles, physiques, affectives, sociales, morales et esthétiques de chacun.

5. L'Enseignement de la Province de Liège entend apprendre à chacun à assumer un **CHOIX RAISONNE** de son mode de vie et ainsi devenir pleinement un **ACTEUR RESPONSABLE**, utilisant dans la tradition ce qui peut contribuer au progrès, dans une société où chacun sera plus **HEUREUX**, une société construite pour l'être humain, par lui et à sa mesure.

2. LE PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE LA PROVINCE DE LIEGE



Députation permanente du Conseil provincial de Liège 18 juin 1998

Pour concrétiser son projet éducatif dans l'Enseignement secondaire, la Province de Liège veut développer une école

- ouverte sur le monde,
- qui articule, en un tout cohérent, pratique et théorie,
- respectueuse de chacun dans ses différences,
- rigoureuse, exigeante et valorisante,
- qui fait de l'élève un acteur de ses apprentissages.

La Province de Liège veille à ce que cette pédagogie, qui fait du libre-examen une méthode et du doute une base pour la réflexion, soit concrétisée dans chacun de ses établissements d'Enseignement secondaire.

Cette école s'organise grâce à un personnel qualifié auquel la Province de Liège veut donner les moyens de se perfectionner par une politique cohérente de formation continuée.

1. Une école ouverte sur le monde

L'école ne peut être un lieu clos d'apprentissage.

Elle doit entretenir des relations de collaboration et de partenariat avec tous les constituants de la vie scolaire, sociale, culturelle et économique.

Dans cette perspective, l'Enseignement secondaire de la Province de Liège développe des relations de collaboration et de partenariat avec :

1.1. **les parents**, notamment par la transmission régulière d'informations (bulletin d'information et d'évaluation formative, bulletin scolaire...), l'organisation d'actions communes ;

1.2. **d'autres écoles** proches ou éloignées dans le cadre notamment d'activités pédagogiques communes, d'échanges interscolaires (culturels et linguistiques) ;

1.3. des opérateurs de la vie sociale et culturelle notamment par des activités favorisant :

- les échanges avec la vie culturelle et sociale du milieu proche (commune et province) ou lointain soutenant le développement de toutes les composantes de la personne (esthétique, morale, sportive...),
- l'éducation à la citoyenneté,
- l'apprentissage de l'engagement et de la solidarité,
- l'éducation au respect des différences,
- l'organisation d'actions portant sur l'amélioration de la qualité de la vie,
- l'éducation au respect de l'environnement.

Ces activités peuvent être menées dans ou hors de l'école (visites, stages de découverte...). Dans ce contexte, les infrastructures touristiques et culturelles de la Province de Liège tiendront un rôle privilégié.

1.4. des acteurs de la vie économique afin de contribuer à l'intégration socioprofessionnelle harmonieuse des jeunes. Cette collaboration se concrétise notamment par :

- des visites d'entreprises et la rencontre (dans et hors de l'école) des personnes issues de milieux professionnels,
- l'organisation, pour les élèves à partir des 3^{èmes} degrés, de stages en entreprises,
- la mise sur pied, à l'intérieur de l'école, d'activités permettant la prise de conscience de la logique du travail (ex. : mini-entreprises...).

Cette collaboration doit s'inscrire dans le cadre d'une pédagogie qui articule pratique et théorie.

2. Une pédagogie intégrant pratique et théorie

L'Enseignement secondaire de la Province de Liège veut donner à chacun de ses élèves des instruments pour l'aider à forger son avenir. Il s'articule sur une pédagogie qui intègre pratique et théorie. Il refuse un enseignement des savoirs qui ne serait que simple érudition. Dans cette perspective, l'Enseignement secondaire de la Province de Liège favorise une pédagogie de la construction de concepts à partir de la pratique et de l'expérience notamment par des activités où « le faire » et « le dire » sont intégrés pour prendre du sens.

Dans cette formation qualifiante, cette pédagogie se nourrit d'une interaction profonde école-entreprise. Elle se fonde sur une confrontation authentique entre logique d'apprentissage et logique de production, dans un dynamique qui consacre la primauté du respect de l'être humain.

3. Une école respectueuse de chacun dans ses différences

L'école est un lieu privilégié d'apprentissage du respect de la personne. Cet apprentissage s'organise dans le quotidien par de bonnes conditions de travail, une pédagogie adaptée aux besoins de chacun, une orientation positive et continue des élèves.

Dans cette perspective :

3.1. L'Enseignement secondaire de la Province de Liège veille à mettre chacun dans de bonnes conditions matérielles, notamment par des locaux propres, accueillants et bien équipés, des supports didactiques de qualité, une bonne organisation.

3.2. il organise une orientation positive et continue des élèves favorisant la construction d'un projet personnel et professionnel, notamment par des relations de collaboration et de partenariat avec :

- l'enseignement primaire, par la communication entre enseignants, l'organisation d'activités pédagogiques communes, l'accueil d'élèves de l'enseignement primaire dans des classes du début du secondaire,
- l'enseignement supérieur, par la communication entre enseignants, l'accueil d'élèves dans des activités organisées par cet enseignement, l'organisation commune de programmes de formation et de partage d'infrastructures spécialisées là où c'est possible entre les élèves des 3^{èmes} et 4^{èmes} degrés du secondaire et ceux du supérieur, la valorisation d'acquis du secondaire dans le supérieur (crédits d'études) et vice-versa, l'enseignement de promotion sociale, par la communication entre enseignants et l'information des élèves,
- d'autres écoles secondaires organisant d'autres formations.

Cette orientation positive et continue est également renforcée par une évaluation continue des élèves et une collaboration de l'école avec les centres IMS-PMS.

3.3. L'Enseignement secondaire de la Province de Liège développe une pédagogie adaptée aux besoins de chacun tant dans ses rythmes que ses méthodes et ses contenus d'apprentissages.

Cela suppose notamment :

- une pédagogie différenciée qui met en oeuvre des méthodologies diversifiées,
- l'adaptation des rythmes scolaires et de l'organisation du temps permettant la constitution de séquences cohérentes regroupant les apprentissages (interdisciplinarité horizontale et verticale), leur évaluation et les remédiations appropriées,
- l'organisation de degrés en cycles accomplis en deux ou trois ans selon les rythmes personnels.

Toutefois, une pédagogie reconnaissant des singularités ne peut accentuer, voire générer, des différences entre individus car l'école a aussi pour mission de créer un ciment social et, à ce titre, elle privilégie, par delà les différences, ce qui rassemble. Cela suppose notamment qu'à côté d'activités personnalisées soient développées des activités fondées sur des projets collectifs visant à la socialisation et à l'apprentissage de la solidarité.

Cette école respectueuse de chacun témoigne ainsi de son engagement démocratique. Et la démocratie est exigence.

4. Une pédagogie de l'exigence, valorisante

L'école que l'Enseignement secondaire de la Province de Liège organise se fonde sur une pédagogie de l'exigence, où chacun a des droits mais aussi des devoirs. L'élève est à l'école pour apprendre. C'est un droit mais aussi un devoir. Lorsque l'élève ne respecte pas ce contrat, il est du devoir de l'école de le lui rappeler et, s'il persévère, de le sanctionner.

L'école est une occasion privilégiée de l'apprentissage de la démocratie. La démocratie est l'organisation sociale des libertés. Les libertés sont l'ensemble des contraintes acceptées par tous. Sans contraintes il n'y a pas de démocratie. L'école est une collectivité dans laquelle il faut apprendre à vivre en respectant des règles nécessaires à cette vie collective.

Dans cette perspective, l'Enseignement secondaire de la Province de Liège favorise une pédagogie qui aide le jeune à intérioriser les notions de droits et de devoirs dans leur fonction didactique, notamment par :

- l'exercice d'une pédagogie du contrat ;
- l'organisation d'une vie démocratique dans l'école, qui se fonde sur des règles claires et connues de tous. Ceci appelle, entre autres, une politique de communication à l'intérieur de l'établissement et à tous les niveaux de responsabilité ;
- la mise en place d'activités pédagogiques qui sollicitent l'effort de l'élève, non pas l'effort pour effort mais bien comme nécessité pour accomplir un projet.

C'est dans ce cadre clairement établi que l'élève sera reconnu, valorisé et encouragé à devenir, toujours plus, l'acteur de ses apprentissages.

5. Une pédagogie de l'élève acteur de ses apprentissages

L'Enseignement secondaire de la Province de Liège favorise une pédagogie active, c'est-à-dire où l'élève est acteur de ses apprentissages.

Dans cette perspective :

5.1. L'élève doit être clairement informé des objectifs qu'il doit atteindre. Non seulement, il saura de façon précise comment seront évaluées les compétences qu'il doit maîtriser (évaluation certificative), mais il sera directement associé à cette évaluation (évaluation formative). Il prendra ainsi progressivement en charge sa formation pour accéder à l'autonomie.

5.2. L'élève apprendra à dégager les liens qui existent entre les diverses disciplines afin de tracer les grands axes qui assurent la cohérence de sa formation. L'interdisciplinarité verticale et horizontale (plusieurs cours d'une même année, un même cours aux divers niveaux de l'enseignement secondaire) sera développée.

5.3. Dans ses apprentissages, l'élève associera les connaissances, les savoir-faire et les savoir-être. Il exercera toujours son esprit critique.

5.4. Le plus souvent possible, l'élève conduira ses apprentissages dans le cadre de projets individuels (pédagogie du contrat) et collectifs (pédagogie du projet).

5.5. L'élève participera, dans les domaines d'intervention qui sont les siens, aux décisions et aux réalisations qui visent à améliorer le fonctionnement quotidien de son école.

5.6. L'élève s'engagera solidairement dans toutes les actions pédagogiques, telles que l'enseignement mutuel, qui tendent à développer la coopération et la solidarité.

5.7. Par sa participation active à la vie de l'école, par la pratique d'actes solidaires, l'élève apprendra à exercer ses droits et ses devoirs de citoyen dans un système démocratique.

Cette pédagogie qui fait de l'élève un acteur de ses apprentissages est centrée non seulement sur la maîtrise de contenus, mais veut aussi lui apprendre à apprendre.

6. Une école qui privilégie la formation continuée des enseignants

La qualification du personnel de l'école est une condition indispensable pour la bonne concrétisation du projet pédagogique de l'Enseignement secondaire de la Province de Liège.

Dans cette perspective, l'Enseignement de la Province de Liège veut donner à son personnel les moyens de se perfectionner par une politique cohérente de formation continuée. Cette formation doit être conçue en collaboration avec les acteurs concernés et planifiée en adéquation avec le projet pédagogique au niveau général et avec les projets d'établissement au plan particulier. Elle soutient le développement stratégique et le développement personnel.



Le projet d'établissement

Le projet pédagogique de l'Enseignement secondaire précise les grandes options pédagogiques à concrétiser pour poursuivre les finalités fixées par le projet éducatif de l'Enseignement de la Province de Liège.

Il est concrétisé par le **PROJET D'ETABLISSEMENT** auquel il sert de cadre.

Le projet d'établissement de chacune des écoles d'Enseignement secondaire de la Province de Liège définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement entend mettre en oeuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires pour réaliser le projet pédagogique du Pouvoir organisateur.

Il doit fixer au moins :

- les innovations pédagogiques ;
- les démarches pour assurer la réussite des élèves en difficultés ;
- les mesures prises pour favoriser l'intégration des élèves issus de l'enseignement spécialisé dans l'enseignement ordinaire, lorsque c'est pertinent ;
- les initiatives en matière de rythmes scolaires et d'assouplissements organisationnels permis par le décret « Missions » du 24 juillet 1997 (aménagement des horaires, organisation d'ensembles fonctionnels de cours s'étendant sur plusieurs semaines en ce compris les activités interdisciplinaires ou culturelles, différenciation pédagogique lors du parcours du 1er degré en trois ans maximum, moyens pour faciliter la transition primaire-secondaire, organisation d'activités facilitant le choix des études et la maturation des choix professionnels, l'organisation des stages en qualification) ;
- les modalités d'organisation du parcours du 1er degré en trois ans (moyens mis en oeuvre pour la 3^{ème} complémentaire) ;
- les modalités d'ouverture de l'école sur le monde social, culturel et économique (notamment les échanges organisés avec des partenaires extérieurs) ;
- les mesures pour garantir la continuité d'un niveau d'enseignement à l'autre et la bonne orientation.



Le projet d'établissement est régulièrement actualisé.

Dans un monde qui évolue, l'école change.

Mais le principe fondateur défini dans le projet éducatif de l'Enseignement de la Province de Liège subsiste : un humanisme actif qui donne à chacun les outils de son épanouissement personnel et civique.

C'est pour et par cela que l'Enseignement secondaire de la Province de Liège permettra à tous de « forcer l'avenir ».

**14 instituts dans le secondaire
8 instituts en promotion sociale
Une Haute Ecole**

N° VERT 0800 14162 www.mafuturecole.be

SPIC 2017 CC - Editeur responsable : Province de Liège, Place Saint-Lambert 19A, 4000 Liège